

C'EST SI BON DE LÉGUER

On a tous quelque chose à transmettre à la recherche

ÉDITORIAL

Nous sommes tous acteurs de la recherche.

“ Chaque année, sur 320 projets de recherche sur le cancer que nous soutenons, plus de la moitié le sont grâce aux legs et assurances-vie. Alors que nos ressources émanent uniquement de la générosité du public, les legs sont donc essentiels pour nous permettre d'apporter aux chercheurs les moyens de mener à bien leurs projets et de faire avancer les connaissances pour sauver plus de vies.

Tout au long de l'année, il m'est donné d'échanger, à Paris et en région, avec des donateurs qui participent aux rencontres que nous organisons avec des chercheurs.

Aussi, ai-je souhaité partager avec vous les propos d'un de nos bien-faiteurs.

« Mon engagement aux côtés de la Fondation ARC remonte à 1996. Depuis cette date, je suis avec attention les travaux de recherche qu'elle finance et les Prix qu'elle décerne à des chercheurs dont l'excellence est reconnue internationalement.

Puis, la Fondation ARC m'a donné l'opportunité de rencontrer des chercheurs et de visiter leurs laboratoires. Ces visites sont d'une richesse extraordinaire et constituent un signe fort de l'attachement des chercheurs envers les donateurs.

Tout ceci m'a conduit fin 2018 à vouloir m'engager plus avant pour accélérer la recherche sur le cancer.

C'est ainsi que j'ai pris contact avec la Fondation ARC pour mieux cerner les différentes possibilités de transmission et je me tournerai ensuite vers mon notaire. »

Cette histoire montre combien nous sommes ensemble acteurs de la recherche.

Au nom des chercheurs que nous soutenons ainsi qu'au nom de la Fondation ARC, je tiens à exprimer toute ma gratitude aux bienfaiteurs qui ont décidé de nous léguer tout ou partie de leurs biens. ”




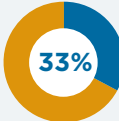




François DUPRÉ,
 Directeur général
 de la Fondation ARC

QUELQUES RÉPONSES À VOS QUESTIONS SUR LE LEGS.

Puis-je tout léguer à une Fondation reconnue d'utilité publique ?

Non, car la loi stipule que « en présence d'héritiers réservataires, comme vos enfants » vous ne pouvez disposer librement que de ce que l'on appelle la « quotité disponible ». Celle-ci correspond à la moitié de vos biens si vous avez un seul enfant, à un tiers de vos biens si vous avez deux enfants et à un quart de vos biens si vous avez trois enfants ou plus.

| NOMBRE D'ENFANTS | QUOTITÉ DISPONIBLE |
|---|--|
|  |  50% La moitié de vos biens |
|  |  33% Un tiers de vos biens |
|  |  25% Un quart de vos biens |

Quels types de biens puis-je léguer ?

Vous pouvez léguer tout bien que vous possédez.

Il peut s'agir de biens immobiliers tels qu'une maison, un appartement, un terrain...

Il peut aussi s'agir de biens mobiliers tels qu'un portefeuille d'actions, des avoirs bancaires, des droits d'auteurs, des œuvres d'art, des bijoux, des meubles...

Il n'y a pas de petit legs, chaque legs est important pour accélérer la recherche sur le cancer, quel que soit son montant.

Dois-je faire appel à un notaire ?

Non, le passage chez un notaire n'est pas obligatoire pour la rédaction de votre testament. Mais vous ne devez pas vous priver de son aide car ses conseils vous seront toujours précieux.

Le notaire pourra notamment inscrire votre testament au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés, appelé également « Fichier des testaments ». Ce dernier sera interrogé lors du règlement de votre succession.

Le testament authentique est un acte notarié qui doit être rédigé par le notaire lui-même. Contrairement au testament olographe qui est écrit à la main par le testateur, le testament authentique est rédigé sous votre dictée par le notaire en présence de deux témoins.



Les juristes du service legs, donations et assurances-vie de la Fondation ARC sont à votre disposition pour vous aider à vous poser les bonnes questions sur la transmission.

Pour vous accompagner dans la réalisation de votre projet n'hésitez pas à prendre contact par téléphone, courrier ou par email avec Claire Genevray, Responsable Relations Testateurs.

PAROLE AUX CHERCHEURS



Dr Catherine Muller-Staumont
Directrice de recherche
à l'Institut de pharmacologie
et de biologie structurale
à Toulouse

Une avancée sur les cancers de la prostate.

« Le soutien de la Fondation ARC a permis à mon équipe de comprendre comment certains cancers de la prostate évoluent rapidement sous l'influence de cellules graisseuses. À partir de

ce constat, nous cherchons maintenant à comprendre comment cette graisse s'accumule au cours du vieillissement et comment elle favorise l'agressivité de ce cancer.

Ce programme labellisé Fondation ARC va nous permettre de trouver des traitements innovants à proposer aux patients atteints des cancers de la prostate les plus agressifs ».

FINANCEMENT : 363 000 € SUR 3 ANS



Professeur Franck Pagès
Service d'immunologie
biologique
de l'Hôpital Européen
Georges Pompidou à Paris

Une avancée sur les traitements du cancer colorectal.

« Avec mon équipe, nous avons pu montrer que la densité et la localisation des cellules immunitaires, qui infiltrent les tumeurs, sont des marqueurs pronostiques

de l'évolution des cancers colorectaux.

Ainsi, un test qui évalue cette infiltration immunitaire dans les tumeurs a pu être développé. Nous avons ensuite montré sa valeur pronostique sur une large cohorte de patients : ce test permet d'identifier les cancers colorectaux les plus à risque d'évoluer et choisir en conséquence le traitement à proposer au patient.

Grâce au soutien de la Fondation ARC, nous poursuivons ces investigations afin de déterminer si ce test appliqué au cancer du rectum, permettra de mieux prédire l'efficacité de la radiothérapie et de la chimiothérapie proposées avant la chirurgie aux malades atteints par ce cancer. »

FINANCEMENT : 395 000 € SUR 3 ANS

TÉMOIGNAGE D'UN BIENFAITEUR

Lors d'une remise de subvention à une équipe de chercheurs à Strasbourg en décembre 2018, un bienfaiteur participant pour la 1^{ère} fois à une visite de laboratoire organisée par la Fondation ARC nous a confié :



« Participer à une rencontre donateurs-chercheurs était pour moi l'occasion de comprendre plus concrètement ce que faisait la Fondation ARC. Elle a mon entière confiance puisque je l'ai désignée comme légataire de mes biens mais j'avais envie d'en savoir plus sur ses actions.

Le monde de la recherche ne m'étant pas familier, je craignais un peu que le langage des chercheurs me soit étranger. Mais les chercheurs ont su nous expliquer avec des termes très accessibles le but de leur recherche. J'ai pu poser des questions et ensuite ils nous ont ouvert les portes de leur laboratoire. J'ai été sincèrement impressionné par leur dévouement, la haute technicité, le coût des équipements utilisés et cela m'a permis de mesurer combien mon soutien est important. »

Raymond,
Bas-Rhin

Par souci de confidentialité la photo et le nom ont été modifiés.

ACCUEIL, ÉCOUTE, ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL, EXPERTISE.

Le respect des engagements de la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer vis-à-vis de ses bienfaiteurs inclut des **principes de confidentialité**, ainsi qu'une **relation de confiance auxquels l'ensemble des collaborateurs adhère**.

Cette confiance repose sur des principes immuables :

- L'équipe du Service legs, donations et assurances-vie, est composée de juristes professionnels qui gèrent avec une expertise avérée les dossiers de succession.
- Nos juristes sont soumis au devoir de réserve et au secret professionnel. Ils s'engagent à ne jamais divulguer d'informations relatives aux dossiers traités.
- L'équipe dédiée à la relation avec les bienfaiteurs prend tout le temps nécessaire pour accueillir, écouter et accompagner, toute personne désireuse de nous transmettre une partie ou la totalité de ses biens.



L'équipe du service, legs donations et assurances-vie.



« Je suis à votre pleine et entière disposition pour vous écouter et répondre à vos questions et à vos attentes. »

« Ma mission consiste à apporter à celles et ceux qui s'engagent dans un projet de transmission une réponse adaptée afin de pouvoir respecter scrupuleusement leurs volontés. Au travers de ces échanges, je deviens souvent dépositaire d'histoires émouvantes et merveilleuses ; des histoires qui s'inscrivent pleinement dans celles de la Fondation ARC, pionnière en matière de lutte contre le cancer. »

Claire Genevray

Responsable Relations Testateurs

01 45 59 59 62 / cgenevray@fondation-arc.org

Fondation ARC, 9 rue Guy Môquet, 94803 VILLEJUIF

**DEMANDEZ NOTRE
NOUVELLE BROCHURE
LIBÉRALITÉS EN TOUTE
CONFIDENTIALITÉ.**

